REUNION-DEBAT

LE COMMERCE DES SERVICES : IL EST TEMPS DE PRENDRE DES DECISIONS POLITIQUES

REMARQUES LIMINAIRES

M. Fernando de Mateo y Venturini, Ambassadeur (Mexique) Président de la session spéciale du Conseil du commerce des services

C'est un grand honneur pour moi d'être ici avec vous aujourd'hui pour m'exprimer en ma qualité de Président de la session spéciale du Conseil du commerce des services.

Dans de nombreux pays, les services représentent plus de 70 pour cent du PIB et concentrent plus de 70 pour cent des emplois. Même dans les pays en développement, les services représentent plus de 50 pour cent du PIB. Du point de vue de la valeur ajoutée, le commerce des services représente 50 pour cent du commerce mondial total des biens et des services, mais seulement 20 pour cent des flux commerciaux. Soixante-treize pour cent de tous les services prêtés dans le monde sont de nature intermédiaire, c'est-àdire qu'ils servent à la production de marchandises et d'autres services. Les services, qui sont la particule Boson de Higgs des chaînes de production, jouent un rôle essentiel dans l'existence de ces chaînes. Les avancées enregistrées ces 30 dernières années du point de vue des technologies de l'information et de la communication, des services financiers et du transport ont faconné la production dans



notre monde moderne. A l'échelle mondiale, il est possible de produire des biens de qualité supérieure à des prix inférieurs, ce qui a entraîné une spécialisation des tâches et non des produits. Ces chaînes de production ont de toute évidence créé de l'emploi et fait augmenter le PIB des pays, et il est indispensable d'édicter des politiques réglementant le flux des échanges et des services entre les pays.

Pour ce qui est des services à l'OMC et de l'évolution des négociations, il convient de faire la différence entre les tarifs consolidés et les tarifs appliqués dans la pratique à l'échelle nationale. L'écart, autrefois de 80 pour cent, reste de l'ordre de 46 pour cent. L'OMC offre donc l'occasion rêvée de continuer à ouvrir le secteur des services, afin que le flux de ces services à l'échelle internationale facilite l'intégration des chaînes de production. Tous les pays participent, à différents degrés, à des chaînes de production; plus un pays est impliqué, plus l'incidence sur l'emploi et la croissance dans ce pays sera grande.

Il est paradoxal de constater que, dans les négociations de Doha, le secteur manufacturier ou agricole a pris le pas sur les services. Bien qu'il se pose des problèmes en matière d'accès aux marchés, le Cycle de négociations de Doha est loin de se trouver dans l'impasse complète. Personne ne peut nier que les progrès sont lents. La 8ème Conférence ministérielle a réussi en 2011 à scinder les sujets abordés dans les négociations dans le but d'arriver à un accord sur les points le permettant tout en continuant à négocier dans la perspective d'un accord global futur. Le fait que les questions de l'accès aux marchés pour les services, l'agriculture et l'industrie manufacturière ne progressent pas de façon tangible ne signifie pas que des avancées ne sont pas en cours dans d'autres domaines, notamment grâce à la conclusion d'accords commerciaux régionaux. Un nombre croissant d'accords de ce type sont conclus et le rôle joué par les

services dans les accords commerciaux régionaux a augmenté. Certains pays représentés ici à Genève sont las de l'enlisement apparent des négociations multilatérales et 19 membres se sont lancés dans des négociations plurilatérales.

En conclusion, j'espère que, en tant que parlementaires vous aiderez nos gouvernements à arriver à un accord nous permettant d'avancer dans le domaine de l'accès aux marchés. Faire bouger le domaine des services constitue la meilleure façon de garantir l'efficacité de nos économies et la création d'emplois. Les biens et les services sont intrinsèquement liés : les services sont l'âme du commerce mondial et les biens sont au cœur des services. Les deux vont de pair.

M. Joakim Reiter, Ambassadeur (Suède) Président du Conseil du commerce des services de l'OMC

En ma qualité d'Ambassadeur de Suède, je voudrais vous dire que c'est vous, en tant que parlementaires, qui détenez les clés du commerce des services. C'est vous qui jetez les bases des règles et de la législation fixant les conditions que doivent respecter les opérateurs économiques dans le commerce des services.

Dans le domaine des services, les négociateurs planchent principalement sur le caractère irrévocable des réformes. Bien qu'essentiels, les efforts qu'ils déploient pour assurer la sécurité juridique, la prévisibilité et



la transparence se placent dans le cadre des régimes appliqués par les pays en matière de services et des choix posés à l'échelon national par votre intermédiaire en tant que parlementaires exerçant le pouvoir législatif dans un Etat souverain. Ce sont les gouvernements nationaux qui prennent des décisions telles que la privatisation de l'éducation, de la santé ou de l'eau, entre autres secteurs, les négociations menées à l'OMC et les accords de libre-échange n'y sont absolument pour rien.

Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il est grand temps que des décisions politiques soient prises. Concernant la responsabilité de ces décisions, prendrez-vous la décision politique de promouvoir le commerce des services en adoptant des lois et des réformes réglementaires mettant les prestataires de services étrangers sur un pied d'égalité avec vos prestataires de services nationaux du point de vue de l'offre de services ?

La réponse à la question de savoir pourquoi des décisions politiques doivent être prises est que les services sont essentiels à la croissance et à l'emploi, y compris l'amélioration des emplois existants. Dans un grand nombre de pays développés, les services représentent plus de 70 pour cent du PIB et environ 50 pour cent dans les pays en développement. Une étude de la Banque mondiale a prouvé que, ces trente dernières années, dans les pays développés et en développement, les services ont apporté une contribution plus importante à la croissance du PIB que le secteur industriel. Par ailleurs, la productivité des services (soit la valeur ajoutée par employé, élément déterminant pour le niveau de rémunération) s'est améliorée à un rythme nettement supérieur à celui du secteur industriel dans les pays développés et en développement. Entre 1991 et 2006, l'emploi mondial a diminué dans le secteur industriel et dans l'agriculture, mais augmenté dans le secteur des services et les emplois créés dans les services ont compensé la diminution de l'emploi dans l'industrie et l'agriculture, notamment dans les pays en développement. Les services jouent un rôle fondamental dans la compétitivité de l'économie dans son ensemble, ainsi que du point de vue de la performance commerciale globale. Les services agissent comme un lubrifiant du commerce et il n'aurait pas

été possible de mener la mondialisation aussi loin aussi rapidement sans les technologies de l'information et de la communication, avec les services qui vont de pair. L'existence des réseaux mondiaux de production dépend de services de transport et de logistique efficaces et fiables. De surcroît, les services jouent un rôle de premier plan dans la cohésion et le bon fonctionnement des chaînes de valeur mondiales, régionales et nationales, comme le prouve l'exemple d'un grand fabricant suédois de machines agricoles, qui dégage 40 pour cent de ses bénéfices de services de location, de leasing et d'entretien créant des emplois locaux de qualité dans les pays achetant ses produits.

Concernant le type de décision à prendre, des réformes sont indispensables à l'échelon national. La tentation de miser sur le bon cheval constitue une très mauvaise stratégie en matière de services. Les services garantissant le bon fonctionnement des chaînes de valeur mondiales, régionales et nationales, les réformes les plus cruciales sont les réformes générales. Pour créer le socle sur lequel reposeront les réformes nationales, il convient d'adopter une optique holistique en matière de services.

Toutes les instances régulières de l'OMC ont été invitées, dans le contexte de la Conférence ministérielle de décembre 2011, à réfléchir au moyen d'améliorer leur fonctionnement et d'intensifier leur travail. Le Conseil du commerce des services a discuté à plusieurs reprises de ces questions et nos discussions se sont concentrées sur des objectifs généraux tels que l'amélioration de la transparence, la mise en commun de l'expérience, ainsi que l'examen approfondi des questions d'actualité. Des propositions nous sont d'ores et déjà parvenues et les membres souhaitent soulever un certain nombre de sujets méritant plus ample réflexion. Certains des membres prenant déjà part aux négociations plurilatérales informent le Conseil de leur évolution, ce qui permet à d'autres membres d'exprimer leur point de vue sur la question en préservant le contact et en nourrissant le dialogue sur l'initiative en cours.

M. Niccolò Rinaldi (Parlement européen)

Je suis ravi que cette conférence parlementaire nous offre l'occasion d'aborder question des services. J'ai personnellement constaté que les services constituent la question la plus délicate et la plus controversée des négociations commerciales internationales. seulement pour les pays tiers, mais aussi parfois au sein de l'Union européenne. Cette situation est paradoxale puisque les services représentent plus de 70 pour cent du PIB dans les pays développés et environ 50 pour cent dans les pays en développement. Il est



intéressant de relever que ce secteur est beaucoup plus sensible aux changements que d'autres et que 50 pour cent environ des services requis dans les 50 années à venir n'ont pas encore été inventés.

Dans la théorie, je ne vois aucun inconvénient à libéraliser les services, mais je suis aussi un parlementaire pragmatique, qui reste prudent du point de vue de l'incidence de la libéralisation sur la qualité, les coûts et la création d'emplois pour mes électeurs. Les études révèlent que, pour l'instant, il est impossible d'obtenir une évaluation d'impact précise concernant ces paramètres, ni les conséquences de la libéralisation des services et du commerce s'y rapportant. Les résultats sont en demi-teinte. L'expérience acquise dans nos pays nous a appris que, même si la libéralisation de certains services a eu des conséquences néfastes, il existe aussi d'innombrables exemples de hausse de la qualité et de baisse des coûts induites par la concurrence autorisée par la libéralisation et le commerce des services. Nous ne pouvons toutefois pas partir du principe que le commerce des services est forcément bénéfique et devons rester très attentifs à la question de la création d'emplois.

La Commission européenne estime que, dans les pays du sud de la Méditerranée, les effets à long terme de la libéralisation des services sur la pauvreté devraient être limités, mais positifs. A court terme, la libéralisation de la distribution des services pourrait, si elle n'est pas bien équilibrée, avoir des effets néfastes en provoquant la perte d'emplois dans les petites structures de détail. Une étude sur la libéralisation des TIC au Ghana, financée par le Canada, a révélé que la structure de la fiscalité rend plus rentable l'importation d'ordinateurs bon marché que de pièces détachées à assembler sur place. Une telle situation joue contre l'assemblage local et entrave la croissance des petites sociétés. De ce fait, au Ghana, le commerce des services donne le sentiment de bénéficier davantage aux entreprises étrangères qu'aux sociétés locales.

Tout le monde est unanime à considérer qu'il faut faire preuve de la plus grande prudence à l'égard de la liste des services en rapport avec la santé et l'éducation, et la nécessité de passer des accords commerciaux concernant les services liés à un certain nombre de domaines, tels que les télécommunications, les assurances et le secteur bancaire, ne soulève en général plus d'objection. Certains pays ont des exceptions particulières, ce qui ne signifie pas que nous ne nous mettrons pas d'accord pour réussir la quadrature du cercle.

Le commerce des services, propice à la croissance et la création d'emplois, est fondamental. Il doit toutefois être bien structuré et soutenu, et des mesures d'accompagnement efficaces doivent être prises pour veiller à ce que le public ressente les bienfaits et les avantages de la libéralisation. La consultation publique constitue un autre domaine important, parfois négligé. Le secteur des services exerce souvent une incidence directe sur notre vie quotidienne. La transparence doit être maximale, notamment lors du processus décisionnel, et aucun effort ne doit être ménagé pour veiller à l'information de toutes les parties concernées. Les parlements ont un rôle important à jouer sur ce plan.

M. Pascal Kerneis

Directeur général, Forum européen des services

C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous aujourd'hui. Je représente le Forum européen services, organisation des défendant les intérêts du secteur privé dans l'Union européenne. Nous avons membres dans pratiquement tous les secteurs concernés par l'exportation, notamment le secteur bancaire, assurances, le bâtiment, la navigation et la distribution.

Le secteur des services est important, puisqu'il fournit 70 pour cent du PIB de l'Union européenne et plus de 60 pour cent



des emplois. Les services représentent environ 25 pour cent du commerce mondial (environ 4 billions de dollars par an). Du point de vue des chaînes mondiales de valeur, les services constituent 45 à 50 pour cent du commerce mondial. En outre, 60 pour cent de tous les investissements étrangers directs dans le monde sont à mettre sur le compte des sociétés de services.

Les bénéficiaires de la libéralisation du commerce sont les entreprises. C'est à vous, qui êtes parlementaires, que revient la décision d'accepter ou de refuser les accords élaborés par les négociateurs commerciaux. Je pense qu'il est essentiel que nous ayons accès à ce public et je suis enchanté d'avoir l'occasion de m'adresser à lui. Le Forum européen des services est en faveur de la conclusion du Cycle de négociations de Doha et je me suis engagé en ce sens dès la première heure. Je n'ai malheureusement pas le sentiment que

les services aient été pris au sérieux à l'OMC, ni au cours de ces négociations. En onze années de négociations, quatre heures seulement ont été consacrées aux services et encore, en l'absence des ministres concernés. Nous espérons que cette situation s'améliorera et que les services, qui sont tellement essentiels pour le développement commercial et économique international, pourront faire l'objet de nouvelles négociations.

La Conférence ministérielle de l'OMC a plaidé en 2011 en faveur d'initiatives telles que des négociations plurilatérales dans le domaine des services. Certains pays ont d'ores et déjà mis à profit cette possibilité et formulé des demandes collectives, qui méritent d'être examinées car elles offrent un cadre à l'intérieur duquel des accords sont possibles. Tout nouvel accord devra être ambitieux, souple et, plus important encore, inclusif. Les 19 pays prenant part aux négociations plurilatérales sont dans leur majeure partie des pays de l'OCDE et nous devons veiller à ce que d'autres pays se joignent à eux. Nous espérons qu'il sera également possible de renforcer les marchés existants, d'obtenir de nouveaux accès aux marchés et de consolider les engagements qui ont pour l'instant été pris de façon indépendante par les différents pays. De telles mesures développeront la confiance à l'égard de l'orientation choisie et renforceront la sécurité et la prévisibilité, deux éléments essentiels dans les affaires, surtout les investissements à long terme. Le Forum européen des services suivra de près les négociations et, à l'instar de la Global Services Coalition, a déjà pris position sur le papier concernant le contenu des négociations plurilatérales. Les engagements horizontaux devraient être soumis à des niveaux minimum et les plafonds en matière de capital social, qui constituent l'entrave au commerce la plus handicapante pour les sociétés de services, devraient être éliminés pour faciliter les investissements.

Nous sommes conscients du fait que nous devons aussi consentir des efforts en incitant nos propres pays à ouvrir leurs marchés et à prendre des engagements relatifs au mode 4 (circulation des personnes physiques). Tout nouvel accord ne devra pas se limiter à l'accès aux marchés, ni à la consolidation des engagements existants. Il devra aussi porter sur la réglementation et les dispositions horizontales auxquelles tous les signataires, ainsi que de nouveaux pays, espérons-le, accepteront de se soumettre. Il pourrait notamment s'agir de la réglementation suivante : transparence minimale de la législation, flux transfrontières de données et données sur les entreprises visant à garantir une concurrence équitable pour tous sur les marchés. Il pourrait aussi aller plus loin en prévoyant des règles destinées à des secteurs particuliers, notamment les services postaux, les services environnementaux ou les services relevant du secteur énergétique.

EXTRAITS DU DEBAT

M. S. Matsushita (Japon)



Au Japon, nous sommes convaincus que le secteur des services constitue une part importante du Cycle de négociations de Doha et que les progrès enregistrés par les négociations contribueront de façon significative au développement des pays en développement. Un secteur des services productifs et efficace renforce la compétitivité et améliore la qualité de vie des citoyens. Il convient également de reconnaître l'importance, pour les pays en développement, de l'abaissement des entraves au commerce des services. Les pays développés doivent tenir suffisamment compte des besoins des nations en développement, ainsi que des difficultés que ces dernières pourraient rencontrer dans la libéralisation des services. Le Japon poursuivra ses efforts, notamment dans le domaine de la coopération technique liée au commerce, pour aider les pays en développement. Le Japon prend part aux consultations visant à rédiger un nouvel accord relatif au commerce des services et espère que de nombreux pays imiteront son exemple.

M. A. Hossain (Bangladesh)



Les services sont essentiels pour l'efficacité de la production et nous attachons une grande importance au développement du secteur des services, tant pour la consommation nationale que pour les exportations. Des entraves extrêmement complexes empêchent toutefois nos prestataires de services d'accéder à l'énorme marché des services et d'en tirer profit. Nous nous félicitons de l'adoption du traitement préférentiel pour les services et les fournisseurs de services des PMA, qui constitue un pas dans la bonne direction. Cette dérogation est toutefois d'une portée très limitée et le Bangladesh (un PMA) invite les pays développés à accorder individuellement aux exportations une dérogation présentant des avantages significatifs. L'assistance technique et l'aide au renforcement des capacités doivent aussi être améliorées pour éliminer les contraintes liées à l'offre. L'impasse dans laquelle se trouvent les négociations relatives aux services est liée à d'autres domaines du Programme de Doha pour le développement. Cette question doit être rouverte dans un cadre holistique et multilatéral. Si tel n'était pas le cas, la communauté mondiale resterait dans l'impasse.

M. A. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Bien que la libéralisation des services élargisse l'éventail du choix offert aux consommateurs, elle peut mettre en difficulté les pays en développement, dont le secteur des services est souvent fragile. Pour améliorer les services et veiller à ce que l'éthique soit respectée, tous les gouvernements devraient adopter des lois exigeant le respect de la réglementation internationale et visant à garantir que le commerce des services aura des retombées aussi bénéfiques que possible sur le développement des

différents pays. Il conviendra d'accorder une attention particulière au domaine de l'éducation pour lutter contre l'illettrisme.

M. M. Choque Gutiérrez (Bolivie)



Nous espérons que notre séance de travail sera productive et aidera un grand nombre de pays à se tourner vers l'avenir. Pour que le commerce contribue à la lutte contre la pauvreté, il faudra que tous les Membres de l'OMC s'unissent. Il faut que les parlementaires soient mieux informés de ce que l'OMC a à offrir, ainsi que des difficultés auxquelles elle est confrontée, afin qu'ils puissent débattre de ces questions chez eux et œuvrer pour le bien de tous.

M. F. de Mateo y Venturini (intervenant)



Une bonne politique commerciale est certes un ingrédient essentiel, mais non suffisant, du développement national, qui repose aussi sur une bonne politique macroéconomique et budgétaire, ainsi qu'en matière d'emploi et d'éducation. La libéralisation du commerce des services ne doit pas être confondue avec la privatisation, qui ne doit pas non plus être confondue avec la réglementation.

Lorsque le commerce est libéralisé, il faut de nouvelles règles et règlements, notamment pour éviter qu'un monopole public ne se transforme en un monopole privé. Bien souvent, les plus grandes difficultés rencontrées par les négociateurs spécialisés dans les services ne viennent pas de leurs homologues, mais des capitales, et il faudrait une meilleure communication entre les négociateurs, les ministères gouvernementaux et les parlements pour assurer une issue positive aux négociations.

M. N. Rinaldi (intervenant)



J'ai l'impression que, quand nous parlons de services, il se constitue des blocs ayant du mal à communiquer les uns avec les autres : d'une part les pays en développement, qui ont tendance à adopter une position défensive en matière de services, éventuellement pour de très bonnes raisons, de l'autre les pays émergents qui défendent éventuellement des intérêts divergents, sans oublier la Chine et l'Inde, qui à elles seules détiennent environ 12 pour cent du marché mondial des services, et enfin les pays qui composent le groupe des "Really Good Friends of Services". perspective adoptée en matière de services est parfois le reflet de priorités et de programmes de travail différents, et il conviendrait d'adopter une perspective plus consensuelle et intégrée.

Je conviens du caractère essentiel de l'information, mais je ne crois pas qu'on puisse reprocher à l'OMC de manquer à son devoir d'information. Il serait peut-être possible de reprocher aux Membres de l'OMC un manque de communication avec leur capitale. Il faudrait également tenir compte de la responsabilité des médias, qui passent certains points sous silence et n'expliquent pas les enjeux.

M. J. Reiter (intervenant)

Pour ce qui est de la concurrence, les gouvernements ont parfois choisi, pour diverses raisons, dont des raisons budgétaires, de se retirer partiellement du marché, au bénéfice des opérateurs privés. Ils n'ont toutefois pas accordé la même possibilité aux entreprises privées étrangères, ce qui accroît le risque de la constitution de monopoles privés, pire sur le plan économique que d'autoriser une concurrence féroce. Il est important d'adopter une perspective holistique, qui ne s'applique pas uniquement au secteur des services, mais à l'économie tout entière.

Il est évident que les exportations des PMA se situent à un niveau très faible, ce qui pose un vrai problème devant être pris sérieusement en considération par tous les Membres de l'OMC, notamment en envisageant l'adoption de la dérogation relative aux services. Les services constituent un élément central des exportations de certains PMA tels que le Bangladesh, dans lesquels 20 pour cent de la valeur ajoutée dégagée par les exportations textiles sont à mettre sur le compte des services.

Les services exigent peu d'investissements en infrastructure fixe et peuvent donc offrir un énorme potentiel de développement et de création d'emplois dans les pays en développement. Les sociétés sont souples et prêtes à s'orienter vers les marchés sur lesquels les coûts d'entrée sont les plus faibles, comme le montre la décision récemment prise par Ericsson, société suédoise, de placer son centre mondial de services au Mexique.

M. P. Kerneis (intervenant)



Je peux confirmer que, du point de vue du secteur privé, le monopole privé constitue le pire scénario. Je pense également qu'il faut adopter une démarche holistique. Dans l'industrie automobile, la valeur des matériaux nécessaires pour construire une voiture représente environ 15 pour cent de la valeur de l'objet, le solde restant étant à mettre sur le compte de services tels que la conception, la recherche et le développement, la publicité, le leasing, le transport et le service après-vente. Dans d'autres secteurs, la valeur ne tient pas à l'équipement en lui-même, mais à la maintenance prévue.

Concernant les observations du représentant du Japon, l'accord négocié devra être calqué sur la structure de l'AGCS afin d'inciter d'autres pays à y prendre part, ce qui est souhaitable. Les entreprises ont besoin de sécurité et elles n'investiront pas dans un PMA réticent à réformer son secteur des services. Nous souhaitons que les pays en développement se sentent concernés par les négociations sur les services et j'espère que cette conférence parlementaire aura permis de souligner l'importance de tels services.

Lord Harrison (Royaume-Uni)



Notre discussion me rappelle que nous tentons de lier politique et commerce, tout en ayant chacun nos propres priorités nationales. Comment les différents parlements abordent-ils les questions de commerce ? Quelle est la place donnée aux bonnes pratiques dans ce contexte et comment les parlements mettent-ils en commun leur expérience ?

M. H. Chaouch (Tunisie)

Les pays développés et en développement ne bénéficiant pas du tout des mêmes perspectives, comment le secteur des services contribue-t-il à la création d'emplois et à la croissance des pays en développement ? Dans le contexte actuel, comment parler de services avant d'avoir résolu d'autres questions prioritaires pour les pays en développement ?

M. B. Mukherji (Inde)

Dans la majeure partie des économies, les services constituent désormais le secteur qui contribue le plus à la croissance et à l'emploi. En Inde, le secteur des services, qui représente environ 60 pour cent du PIB, explique en grande partie le taux de croissance élevé de la décennie écoulée.

Au cours des négociations, l'Inde s'est prononcée en faveur de la libéralisation des modes 1 et 4, ainsi que d'engagements de la part des pays développés concernant les fournisseurs de services contractuels et les professionnels indiens dans le contexte du mode 4. L'Inde a offert une couverture sectorielle et modale considérable dans les offres initiales et révisées qu'elle a formulées dans le cadre des négociations en cours sur les services, et a beaucoup amélioré les engagements pris lors du Cycle de négociations de l'Uruguay. La principale demande de l'Inde n'en a pour autant pas été prise en considération par les grands pays développés pour ce qui est des modes 1 et 4. De surcroît, certains grands pays développés ont très peu amélioré leurs offres relatives au mode 4 et le décalage mis en évidence par le présent Cycle de négociations entre les offres émanant des pays développés et en développement est un point qui nous préoccupe vivement.

Les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer dans la formulation de la politique menée par leurs pays respectifs. Nous pouvons influer sur la prise de décision dans tous les domaines, y compris le commerce et les échanges. Nous devons réitérer notre engagement à l'égard des objectifs poursuivis par l'OMC, en particulier en matière de développement, et adopter une optique pragmatique pour résoudre les questions en suspens, conformément au mandat convenu à Doha.

Nous sommes très inquiets des efforts déployés par un groupe de membres dans le but de négocier un accord plurilatéral, car une telle façon de procéder pourrait nuire au Cycle de négociations de Doha et remettre en cause la perspective de conclure un accord multilatéral sur les services dans le contexte de ce Cycle. Un régime commercial plurilatéral réservé à une poignée de privilégiés ne saurait se substituer au système multilatéral et va à l'encontre des principes fondamentaux de transparence et d'inclusivité de l'OMC.

M. P. Kerneis (intervenant)



Pour ce qui est de préserver les emplois et la croissance dans le secteur des services à l'échelon national, je ne suis pas certain que l'idée de développer le secteur des services à l'échelle locale avant d'ouvrir ce marché soit la meilleure façon de procéder, tout particulièrement au vu du peu de progrès enregistrés ces 15 dernières années par le Programme de Doha pour le développement. Une telle décision revient aux responsables politiques. grand nombre des pays avant pris individuellement la décision d'ouvrir leur marché ont toutefois attiré des investissements étrangers directs dans différents secteurs de services et bénéficient d'ores et déjà de cette évolution. Je comprends la position de l'Inde, mais la réunion ministérielle de Hong Kong a autorisé les pays désireux de mener des négociations plurilatérales à le faire. J'espère que l'Inde se joindra aux négociations plurilatérales, qui lui permettront plus facilement d'obtenir des améliorations concernant les modes 1 et 4.

M. N. Rinaldi (intervenant)

Je pense moi aussi qu'une concurrence bien structurée est indispensable pour créer des emplois et améliorer la situation de tous nos pays. La réussite du commerce des services dépend toutefois d'un certain nombre de questions relevant de la responsabilité des législateurs nationaux. Il faut que le commerce soit bien encadré sur le plan budgétaire et des efforts doivent être consentis pour veiller à ce que les avantages offerts par la concurrence soient accessibles à tous et permettent d'améliorer la qualité des services. Tous les pays devraient disposer d'une législation anti-corruption appropriée et d'instances réglementaires réglant des problèmes tels que la qualité et les tarifs douaniers. Les parlements ne peuvent se contenter d'intervenir a posteriori en entérinant simplement des décisions prises ailleurs, il faut que nous disposions de stratégies et de méthodes de travail nous permettant d'intervenir en amont. Le Parlement européen, par exemple, a un groupe permanent chargé du suivi des négociations de l'Union européenne. Nous pouvons ainsi, non seulement être tenus au courant du déroulement des négociations, mais aussi donner notre avis aux négociateurs avant l'élaboration d'un compromis final. Il est important que tous les parlements soient informés et associés aux négociations à chaque stade. Pour ce faire, il convient qu'ils nouent des alliances avec la société civile.

M. J. Reiter (intervenant)



La grande priorité des négociations sur les services consiste en réalité à enraciner les engagements internationaux dans des réformes nationales déjà édictées par les parlements nationaux, raison pour laquelle ie recommande la coopération interparlementaire et une vision claire des objectifs poursuivis dans le cadre des réformes économiques nationales, afin d'améliorer la compétitivité et d'attirer les investissements étrangers directs. Entre 1991 et 2006, l'emploi a diminué de plus de 4 pour cent dans l'agriculture et de 1,7 pour cent dans le secteur industriel. Les pays en développement ont réussi à créer des emplois, puisque l'emploi dans le secteur des services a augmenté de 3 pour cent environ au cours de la même période. Cette évolution, très positive pour le secteur des services, pose la question de savoir si les pays sont prêts à nourrir cette croissance de l'emploi en poursuivant les réformes. Pour veiller à ce que les investissements dont ont bénéficié les pays en développement aient un effet concret sur le commerce, les pays doivent adopter une perspective holistique incluant les services.

L'importance des investissements dans l'éducation ne doit pas être sous-estimée. La barrière à l'entrée du marché des services est très faible et l'instruction donne aux citoyens la possibilité de créer leur propre entreprise ou de s'associer à des entreprises. Nous avons plusieurs exemples de pays en développement qui tirent d'ores et déjà très bien leur épingle du jeu sur le marché mondial des services. En ce qui concerne les observations de l'Inde, tous les modes sont importants, y compris le mode 4. La solution plurilatérale peut déboucher sur un accord multilatéral et nous invitons le plus grand nombre de Membres de l'OMC possible à se joindre aux efforts consentis pour avancer de façon pragmatique. Nous devons présenter honnêtement l'alternative : le Cycle de négociations de Doha est enlisé et les accords de libre-échange constituent la solution de rechange. N'y allons pas par quatre chemins : il vaut négociations plurilatérales mieux des déboucheront sur un accord multilatéral qu'une politique visant à conclure des ALE, mais la question fondamentale consistant à déterminer comment intégrer un accord plurilatéral dans le système commercial multilatéral reste néanmoins à régler.

M. F. de Mateo y Venturini (intervenant)

L'Inde offre un exemple éclairant de l'effet bénéfique des services sur l'emploi et la croissance. Il n'est pas juste de partir du principe que les exportations sont positives et les importations négatives. Au cours de l'année qui s'est écoulée, nous avons analysé les chaînes mondiales de valeur et en avons conclu que, lorsqu'un pays réussit à fournir les intrants les plus avancés et les moins chers à son industrie, ses producteurs consommateurs, la croissance et la création d'emplois sont au rendez-vous. Plusieurs exemples le prouvent. Oui, la libéralisation du commerce des services alimente la création d'emplois et la croissance économique. Cette libéralisation doit toutefois aller de pair avec des mesures de réglementation et de privatisation. Il en va autrement lors de négociations commerciales et voici 11 ans que nous tentons de trouver un équilibre. Au cours de négociations commerciales, on obtient toujours moins que ce que l'on souhaitait et l'on doit faire davantage de concessions que prévu. Nous n'avons pas réussi à trouver cet équilibre dans les négociations de Doha, dans lesquelles, de toute évidence, le développement constitue un élément central. Notre progression est toutefois entravée par l'interprétation différente que chacun de nous donne à la notion de développement. La seule façon de faire redémarrer ce processus consistera à offrir davantage et à exiger moins. Enfin, la délégation mexicaine participant aux négociations plurilatérales sur les services estime que les avantages de l'Accord international sur les services devraient être étendus aux PMA, qui devraient pouvoir en devenir membres sans conditions dès son entrée en viqueur.

M. A. Johnsson (Secrétaire général de l'UIP)

Les débats de la Conférence parlementaire ont évolué ces dix dernières années et pris un tour très politique mettant au premier plan les questions de commerce. Je suis convaincu qu'ils ont une incidence sur les négociations en cours. En réponse aux observations formulées par le représentant du Royaume-Uni au sujet des bonnes pratiques et du traitement que les parlements devraient réserver aux questions de commerce, je répondrais que nous avons une idée de la façon dont certains parlements traitent les questions commerciales. Il semble toutefois que de nombreuses commissions parlementaires s'occupent désormais des questions que soulèvent les discussions de l'OMC. Nous collaborerons avec le Parlement européen pour avoir une meilleure vision des bonnes pratiques et aider les parlements à prendre exemple les uns sur les autres.

